



Objet :

**AUTORISATION DE LANCEMENT DE
CONSULTATION DANS LE CADRE D'APPEL
D'OFFRES OUVERTS ET DE SIGNATURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la Présidence de Thomas Iraçabal, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-et-un juin, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRESENTS :

Monsieur IRAÇABAL, Maire,
Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, M. Patrice BLIGNY, Mme Laurence NAEGERT, M. Jean-Claude LAFFITTE, Mme Sylvie MASSOT, M. Patrice MARCHAND, Adjoints au Maire.
M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Sylvie DE BOYER, Mme Patricia CHAMAYOU, M. José HENRIQUES, Mme Jeanou MOREAU, M. Denis CHILDS, M. Olivier TOUPIOL, M. Thierry LATOURETTE, Mme Stéphanie POIRET, Mme Christine SENEPART, M. Frédéric GONDRON, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, Mme Yannick PEJU, M. Sylvain DUYCK, conseillers municipaux.

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :

Mme Aline VOEGELIN, représentée par M. Patrice MARCHAND
Mme Isabelle KORFAN, représentée par M. Jean-Claude LAFFITTE,
Mme Céline CHAPPAT, représentée par, Mme Laurence NAEGERT
Mme Nathalie DESEILLE DENZER, représentée par M. Patrice BLIGNY,
M. Laurent NOE, représenté par M. Thomas IRAÇABAL,
M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT,
Mme Manoëlle MARTIN, représentée par Mme Yannick PEJU,
Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	22	29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-21 et L2121-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2124-2, R2161-1 à R2161-5 ;

Vu l'amendement de la délibération proposé par Monsieur Marchand et adopté par 25 voix pour et 4 abstentions,

Considérant qu'un projet de construction d'une habitation sise avenue Toutedoie est susceptible d'être concrétisé pour un montant 300 000 € maximum,

Considérant l'amendement adopté en séance de céder la parcelle au mieux disant sous couvert que l'acquéreur respecte le permis de construire en cours de validité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 votes pour et 4 abstentions (M. Frédéric GONDRON, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, Mme Yannick PEJU, Mme Manoëlle MARTIN) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer des procédures d'appels d'offres ouvert européen pour le marché précité, et à signer les marchés, avenants et tous les actes d'exécution du marché avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, et à recourir à la procédure de marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** la cession de la parcelle appartenant à la commune de Gouvieux sise avenue Toutevoie au mieux disant

Pour Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Axel BRAVO LERAMBERT

Le Maire,
Thomas Iraçabal

